

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt, le mercredi 09 DECEMBRE à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 02 DECEMBRE 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>25</b>	
Absents représentés	<b>8</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Aline FAYE, Patrick NEHEMIE, Damien PESSOT, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Patricia REMY, Philippe ROCHETTE Adjoints et Adjointes au Maire.

Guy PICARLE, Nadine DAMBRUN, Josiane MARION, Francis GAUMY, Christian DURANTIN, Hervé GRANDJEAN, Agnès ANDAN (jusqu'à 23h08), Véronique KOUIDER (jusqu'à 21h55), Valérie BERTHEOL (jusqu'à 23h07), Yaëlle MATHIEU-PEGART, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Mme Christine LECHEVALLIER	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Laura KLIJN	représentée par	M. Damien PESSOT
M. Olivier DEVISE	représenté par	Mme Hélène VEILHAN
Mme Marie-Laure LANCIAUX	représentée par	Mme Dominique MOLLE
Mme Caroline TALON-TAILHARDAT	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Véronique KOUIDER (départ à 21h55) PEGART	représentée par	Mme Yaëlle MATHIEU-PEGART
Mme Valérie BERTHEOL (départ à 23h07)	représentée par	Mme Aline FAYE
Mme Agnès ANDAN (départ à 23h08)	représentée par	M. Jean-François VIGUES

*M. Damien PESSOT a été nommé secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/09/2020.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 9 décembre 2020

**01. APPROBATION DE LA CHARTE ETHIQUE DES ELUS DE BEAUMONT.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 29 Voix Pour et 4 Abstentions :**

- **APPROUVE** la Charte éthique des élus de Beaumont ci-annexée de l'article 1 à l'article 13.

**02. APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. BAZIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Beaumont pour le mandat 2020/2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

**03. CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.**

M. GOURBEYRE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :**

- **APPROUVE** la création d'un conseil municipal des enfants.

**04. APPROBATION DE LA DETERMINATION DE LA DUREE DES CONCESSIONS FUNERAIRES.**

M. GAUMY présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Pour :**

- **APPROUVE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, que les durées de concessions soient ramenées à 15 ans et 30 ans.

**05. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SUPPRESSION DE LA DELIVRANCE DE CONCESSIONS PAR ANTICIPATION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.**

M. GAUMY présente le rapport.

**SUSPENSION DE SEANCE.**

**REPRISE DES DEBATS.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 29 Voix Pour et 4 Voix Contre :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'année 2021 à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé, à ne plus délivrer de concessions pleine terre, de case de colombarium, de cavurnes, par anticipation et d'attribuer ces emplacements uniquement sur présentation d'un certificat de décès.

**06. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO n° 316 – CHEMIN DE LA RONZIERE.**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°316, sise Chemin de la Ronzière, au prix de 22€/m<sup>2</sup>, soit 15 664€ (hors frais de notaire).
- **PRÉCISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune, à savoir notamment les frais de notaire et éventuellement de géomètre.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

**07. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF-SMAF POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BT n°11 – 7 RUE DE L'HOTEL DE VILLE.**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **CONFIE** le portage foncier de la parcelle cadastrée section BT n°11 située 11 rue de l'hôtel de Ville à l'EPF-Smaf Auvergne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gardiennage afférente à cette affaire dès l'acquisition du bien.

**08. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES LIES A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA n°155 – LA CHATAIGNERAIE.**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°155, sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,10€/m<sup>2</sup>, soit 473€ (hors frais de notaire).
- **PRECISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune, à savoir notamment les frais de notaire et éventuellement de géomètre.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

**09. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.**

Mme REMY présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat Enfance Jeunesse pour une durée d'un an, de Janvier à Décembre 2020.

**10. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE.**

Mme REMY présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention entre la Commune de Beaumont et la Mutualité Sociale Agricole.

**11. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SMTIC POUR BENEFICIER DU FINANCEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES POUR L'ACTIVITE NATATION.**

Mme REMY présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention entre la Ville et le SMTIC concernant le remboursement des frais de transport des élèves pour l'activité natation.

**12. ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour et 5 Abstentions :**

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 proposée du budget principal 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>11 262 956.73 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>2 635 521.00 €</b>

**13. APPROBATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** en non-valeur le montant total des créances irrécouvrables réclamées par la Commune à cette personne physique, usager de la cantine scolaire et des activités périscolaires, soit 227.60 €.

**14. ADOPTION DES FICHES SECTORIELLES DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUMONT ET CLERMONT AUVERGNE METROPOLE – REGULARISATION DES FICHES SECTORIELLES 2019 – FICHES SECTORIELLES 2020.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **ADOPTE** les fiches sectorielles de régularisation 2019 jointes à la présente délibération,
- **PROCEDE** aux régularisations correspondantes,
- **ADOPTE** les fiches sectorielles 2020, précisant les montants prévisionnelles, également jointes à la présente délibération.

**15. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'OUVERTURE DE CREDITS « INVESTISSEMENTS 2021 » DANS LE CADRE DE LA POSSIBILITE DE RECONDUIRE UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour et 5 Abstentions :**

- **AUTORISE** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) les dépenses suivantes :

Chapitre	Nature	Objet	Montant
21	2138	Travaux de sécurisation Impasse du Pla	50 000 €
21	2138	Travaux de sécurisation Rue de la Cerisaie	30 000 €
21	2128	Aménagement des points noirs des déchets du Centre Bourg	15 000 €

- **PRÉCISE** que les crédits autorisés seront inscrits au budget primitif 2021.

**16. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PROGICIEL DEDIE A LA FISCALITE LOCALE ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE BEAULONT.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du progiciel d'Observation Fiscal d'Expertise et d'Analyse de la Fiscalité (OFEAWeb) avec Clermont Auvergne Métropole, jointe à la présente délibération.

**17. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES IMPACTEES PAR LA COVID 19.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de **quatre cents trois euros dix-huit centimes** en faveur de l'association des peintres beaumontois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

**18. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE ET DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES BEAUMONTOIS.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour 5 abstentions :**

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Plan de Relance auprès de la Sous-Préfecture de Riom d'un montant de 48 400.00 € HT soit 35.20 % du montant global de l'investissement pour le projet de restructuration de la maison des Beaumontois.
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds d'intervention communal auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme d'un montant de 20 350 € HT soit 14.80 % du montant global de l'investissement.

**19. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE POUR LE PROJET DE PROLONGATION DU CHEMIN VERT AVENUE DU STADE LIEUDIT « LES CHEIRES ».**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Plan de Relance auprès de la Sous-Préfecture de Riom d'un montant de 49 750.00 € HT soit 50.00 % du montant du projet de prolongation du chemin vert avenue du Stade.

**20. AVIS DEMANDE SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'AUTORISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 28 Voix Pour 5 Voix Contre :**

- **EMET** un avis favorable au calendrier suivant comprenant sept ouvertures dominicales :
  - Dimanche 10 janvier 2021
  - Dimanche 04 avril 2021
  - Dimanche 27 juin 2021
  - Dimanche 11 juillet 2021
  - Dimanche 05 décembre 2021
  - Dimanche 12 décembre 2021
  - Dimanche 19 décembre 2021
- **SOLLICITE** un avis conforme du Conseil Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole sur le calendrier ci-dessus.

**21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL. APPROBATION DE LA CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 29 Voix Pour et 4 Voix Contre :**

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

A cet effet, un état des effectifs est annexé au présent rapport.

Filières	Nombre de postes à temps complet	Postes existants à supprimer	Postes à créer
Technique	1	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoints Techniques
	1	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	
	1	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	
	2		
Administratif	1	Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint Administratif
Police municipale	1		Gardien Brigadier

**22. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS DE RUPTURE CONVENTIONNELLE AVEC UN AGENT ET LA MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions respectant les conditions de rupture conventionnelle, selon le modèle annexé
- **AUTORISE** la mise en place de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans les limites prévues par le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019, à savoir :

Le montant de l'indemnité ne peut être inférieur à :

- un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années jusqu'à dix ans ;
- deux cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années à partir de dix ans et jusqu'à quinze ans ;
- un demi- mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de quinze ans et jusqu'à vingt ans ;
- trois cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de vingt ans et jusqu'à vingt-quatre ans.

Il ne peut être supérieur à

- un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent par année d'ancienneté, dans la limite de vingt-quatre ans d'ancienneté.

L'attribution de cette indemnité est prévue dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année.

**23. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA VIABILITE HIVERNALE ENTRE LA METROPOLE ET LA COMMUNE DE BEAUMONT.**

M. NEHEMIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel et de moyens pour l'exercice de la viabilité hivernale.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition pour la période hivernale 2020-2021 et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **D'ADOPTER** le vœu pour la mise en place d'un moratoire sur l'installation d'antennes 5G.

**M. Le Maire lève la séance à 00H15.**